

LA

QUESTION DE LA PAIX

PAR

FRÉDÉRIC PASSY

Membre de l'Institut,
Président de la Société française pour l'arbitrage entre nations.

Extrait du *Monde Économique* des 13 et 20 janvier 1894.

Prix : 10 centimes

A PARIS

Au bureau de la Société française pour l'arbitrage
Rue de Condé

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARBITRAGE
Société
10, Rue Pasquier, PARIS

LA QUESTION DE LA PAIX

I

Il y a deux façons de traiter la plupart des questions, et en particulier la question de la paix. On peut les prendre dans leur généralité, en dehors et au-dessus, pour ainsi dire, des circonstances présentes et des applications particulières. On peut les prendre, au contraire, au point de vue actuel et pratique. On peut, puisque c'est de la paix que je me propose de parler, envisager la paix, et par conséquent la guerre, son contraire, en philosophe, en philanthrope, en économiste; se demander quelle influence elles ont l'une ou l'autre sur le développement intellectuel et moral, sur la richesse, sur le bien-être de l'humanité. On peut, sans laisser entièrement de côté ces préoccupations qui s'imposent, songer surtout à l'état présent du monde, se demander ce qui résulterait pour lui, de l'affermissement de la paix, ou du retour de la guerre; se demander surtout quelle chance l'on peut avoir de conserver l'une ou de voir éclater l'autre, et quelle influence ont acquise, quels fruits ont portés tant d'efforts, tentés dans ces dernières années, pour faire prévaloir, dans les relations internationales, des sentiments moins amers, et acheminer les gouvernements et les peuples vers une ère de justice et de respect mutuel.

C'est à ce dernier point de vue que je voudrais me placer. Et, sans me refuser, je viens de le dire, à enregistrer la condamnation solennelle que l'humanité prononce contre la guerre, je crois pouvoir dire que son procès n'est plus à faire.

Sans doute, et en dépit des larmes et des malédictions des mères, la guerre a encore ses admirateurs et ses apologistes. On trouve encore des gens pour lui attribuer le privilège de tremper les caractères et de développer les mâles vertus. Personne n'a oublié cette parole du feld-maréchal de Moltke, déclarant en plein parlement allemand que l'idéal des amis de la paix n'était qu'un rêve, et un

rève dont la réalisation ne serait pas belle. Le même maréchal de Moltke, cependant, à peu de distance de là, parlant de l'état de l'Europe et des velléités belliqueuses attribuées à telles ou telles nations, se voyait forcé de dire, en présence des progrès incessants que la science fait faire à l'art de détruire, qu'aucun gouvernement ne saurait, sans une véritable folie, encourir la responsabilité de déchaîner sur le monde la tempête du fer et du feu.

Et tel est, en effet, aujourd'hui, le sentiment universel. Sous quelque forme qu'il s'accomplisse, le crime de Caïn est toujours le même. Il était aussi affreux, lorsque dans la solitude le premier fratricide, jaloux du travail de son frère, a voulu lui ravir, avec la vie, le fruit de ses sueurs : ou lorsque, troupes de bandits ou chefs de hordes, des hommes, armés de lances, de flèches, de fusils à pierre ou de couleuvrines, de fusils à aiguille ou de mitrailleuses, se sont rués, victimes de ce qu'on appelle la politique, les uns contre les autres. Mais, le mal était moins apparent, le champ du carnage moins étendu, la rapidité du massacre moins foudroyante, les conséquences, pour le travail, l'industrie, le commerce, moins manifestes et moins écrasantes. L'horreur est devenue plus visible, et, en même temps, les qualités que la guerre, comme toute lutte, peut développer dans l'âme humaine, sont devenues moins habituelles et moins nécessaires. L'homme ne combat plus, à vrai dire ; il dirige des machines à détruire qui combattent pour lui et contre lui. De même qu'à Chicago, dans les usines où viennent s'engouffrer les animaux amenés de toutes parts, les porcs ; pris à l'entrée par l'impitoyable engrenage, sont restitués à la sortie, sous forme de jambons, de lard et de saucisses ; de même, avec cette prodigieuse machinerie qui constitue aujourd'hui le matériel de la guerre, les armées, sans avoir le temps de se reconnaître, seront, si elles ont le malheur de s'aborder, transformées, en quelques instants, en boue sanglante et en chairs meurtries. Et, chose plus effroyable encore, elles le pourront être, avec quelque différence en plus ou en moins, des deux côtés à la fois. La machinerie inconsciente fera, de part et d'autre, son office, sans se soucier des hommes qui l'auront mise en mouvement. Où est dans tout cela la place pour l'héroïsme ? Et que devient cette

poésie terrible, mais réelle et grandiose, des anciennes luttes, dans lesquelles le sang-froid, l'élan, la ténacité, l'inspiration subite d'un officier ou d'un soldat changeaient la fortune d'une journée et laissaient à l'histoire des noms immortels comme ceux d'un Winkelried, d'un d'Assas, d'un Latour d'Auvergne ou d'un Desaix ?

Qu'elles qu'aient pu être d'ailleurs, et qu'elles que puissent être encore, les vertus que peut faire éclore ou développer la rude école de la guerre, est-ce que c'est une raison suffisante comme paraissait le penser de Moltke, pour maintenir la guerre à titre de gymnastique morale ? Manque-t-il d'autres occasions d'apprendre l'énergie, le courage, le dévouement, le sacrifice de soi-même, et toutes les formes diverses de la vertu et de l'héroïsme ? Le pompier qui va au milieu des flammes, arracher à la mort des malheureux déjà asphyxiés par la fumée ; le sauveteur qui dispute aux flots leur victime ; le mineur qui descend comme le grand Stephenson, dans la galerie ébranlée par le grisou, pour y recueillir ceux que le fléau a épargnés ; le médecin qui brave les atteintes de la diphtérie ou du choléra, et tous les jours risque sa vie avec sérénité au chevet des malades ; l'infirmière qui, jour et nuit, respire leur atmosphère empoisonnée ; l'explorateur qui va à travers les régions inconnues, affronter les dangers de toutes sortes, ceux qui viennent de la nature et ceux qui viennent des hommes, ont-ils moins de mérite, et sont-ils moins utiles ? Et, dira-t-on, parce que la maladie, l'incendie, les naufrages, les explosions donnent lieu à d'admirables manifestations de la grandeur de la nature humaine, qu'il faut cultiver avec soin ces fléaux pour garder la nature humaine, de la déchéance ? On les combat et on fait bien. Ainsi de la guerre. On aura toujours, d'ailleurs, que l'on soit tranquille, assez à faire, si l'on tient à utiliser ce besoin de sacrifice, d'efforts et de dévouement qui est en nous. La guerre a coûté à l'Europe dans ce siècle peut-être 12 à 15 millions de ses habitants : elle a englouti des centaines de milliards, plus que la fortune totale de la France. Si l'on trouvait ces chiffres excessifs, je rappellerais que j'ai démontré, d'une façon irréfutable, que les seules guerres de l'Empire, à partir de 1804, ont consommé au bas mot de 6 à 8 millions d'hommes, et qu'en douze ans, de 1854

à 1866, M. Leroy-Beaulieu a pu relever près de 2 autres millions de victimes. Dans la même période, la dépense évaluable, celle qui s'accuse et se voit, a atteint, d'après le même auteur près de 30 milliards. La guerre de la Sécession d'Amérique, il est vrai, est comprise dans ces douze années. M. de Foville, n'estime pas à moins de 30 milliards le coût de la guerre de 1870. La paix armée, par suite de cette guerre a coûté à la France et à l'Allemagne, d'après les budgets officiels, beaucoup plus cher encore dans ces vingt-trois années. L'Europe qui selon le mot de M. Jules Simon, paie aussi cher que la France et l'Allemagne la rançon de Sadowa et de Sedan, n'a pas dépensé moins. Et sur tous les budgets du monde civilisé, la plus grosse part, la plus grosse de beaucoup, est consacrée, quand la guerre ne se fait point, à subvenir aux préparatifs de la guerre qui pourrait se faire (on appelle cela la paix armée) et à payer les conséquences de la guerre qui s'est faite. 2/3 et davantage pour les œuvres de mort et pour les œuvres mortes, 1/3, 1/4 pour les œuvres de vie sous toutes leurs formes, administration, magistrature, police, instruction, hygiène, science, routes, ports, canaux ; voilà le bilan du ménage de la partie la plus éclairée du genre humain. Et voilà pourquoi, sentant son mal, et voyant d'où il lui vient, le genre humain se refuse à le supporter plus longtemps. Voilà pourquoi, sans entrer dans plus de détails, sans retracer les horreurs du champ de bataille ou de l'hôpital, sans mettre en parallèle, c'est-à-dire en contraste, le tableau des œuvres de la paix et le tableau des œuvres de la guerre, nous avons le droit de dire qu'il est temps de répudier les unes et de préférer les autres. Nous avons le droit de dire qu'il y a mieux à faire avec du fer et des hommes que des canons et des cadavres, et que ce n'est pas à qui ravagera le mieux la terre, mais à qui la fécondera le mieux que les nations, désormais, doivent et veulent mettre leur honneur.

Le monde veut vivre : il veut vivre et se développer en paix ; il veut donner le pas au travail qui produit, sur la guerre qui détruit. Est-ce un rêve, comme le disait de Moltke ; est-ce une ambition légitime et à laquelle s'il sait faire ce qu'il faut, et le faire comme il faut, il lui soit possible de donner plus ou moins satisfaction ? C'est ce que

je voudrais rechercher rapidement, non pas en me livrant à des conjectures, mais en me rendant compte des faits, en exposant ce qui s'est fait sous l'influence de ce besoin général de sécurité, en constatant ce qui se fait, et en indiquant ce qui se fera demain.

Mais d'abord, pour éviter tout malentendu, quelle est, en réalité, la prétention des ennemis de la guerre ? Que demandent-ils, et qu'espèrent-ils obtenir ? C'est bientôt fait de leur montrer la guerre sous une forme ou sous une autre, ici ou là, continuant à déchirer l'humanité, et de leur demander s'ils croient le moment venu d'établir sur la terre la paix perpétuelle et universelle. C'est bientôt dit de leur rappeler cette enseigne à la paix perpétuelle qu'avait mise sur sa porte un cabaretier à l'entrée d'un cimetière.

Mais où donc et quand les sociétés de la paix, même les plus enthousiastes, ont-elles nourri l'espoir de faire, du jour au lendemain, disparaître la violence de la terre et de réaliser à la lettre la parole du prophète : « Les lances et les épées seront changées en charrues pour labourer, et en faux pour moissonner et un peuple ne lèvera plus la main contre un autre ». Non, sans renoncer à travailler, comme si ce résultat pouvait être obtenu demain, les hommes de bien qui ont déclaré la guerre à la guerre savent, parce qu'ils sont des hommes pratiques, et parce qu'ils se mesurent tous les jours avec les difficultés, que rien ne s'improvise ici bas, et qu'à toute œuvre il faut du temps et de la peine, d'autant plus de temps et de peine, qu'elle est plus grande. Que disent-ils ? J'emprunte la réponse à l'un de ceux qui ont tenu parmi eux la plus grande place dans ce siècle, à mon grand ami Henry Richard, le secrétaire général et la cheville ouvrière de la Société de la paix de Londres, pendant vingt-cinq ans ; ils disent, tout simplement, que les nations, qui sont des personnes morales, doivent savoir s'imposer à elles-mêmes la loi qu'elles imposent à leurs membres. Dans aucune société civilisée, on peut dire dans aucune société, il n'est admis que chacun soit juge dans sa propre cause, et autorisé à se faire, comme il lui convient, justice à lui-même. Il y a, sous des formes diverses, plus ou moins imparfaites, des organes d'une force publique destinés à prévenir le déchaînement des forces individuelles. Nous

avons nos dissentiments entre particuliers, nos querelles, nos conflits d'intérêt, mais nous avons au-dessus de nous une loi générale une magistrature, une police, dont l'autorité contient nos écarts. Est-ce à dire que, malgré cette autorité qui nous protège et qui nous contient, la violence privée n'ait plus de place parmi nous? Non quoique l'on ait pu faire pour en préserver les sociétés les plus avancées, le vol, le meurtre, la débauche, l'injustice et l'erreur sous toutes leurs formes, s'y donnent encore trop librement carrière. Mais, si nulle précaution n'était prise contre eux; si aucune barrière n'était imposée à leurs égarements, si des efforts incessants n'étaient pas mis en œuvre pour les prévenir ou pour les réprimer, nulle société ne serait possible, la vie ne serait plus qu'un enfer où l'on se débattrait au milieu du déchainement de toutes les brutalités.

De même, pour les nations dans leurs rapports les unes avec les autres. Il y a un droit pour les particuliers; il y a un droit pour les sociétés humaines. Les particuliers ont avantage à remettre à des juges, à des arbitres impartiaux le règlement de leurs litiges, au lieu de vider leurs querelles eux-mêmes. Les peuples, eux aussi, ne peuvent que gagner à déférer à des arbitres le règlement de leurs différends. Et, quoi qu'on en dise, ils le font souvent, très souvent. Que leur demandent les amis de la paix? De le faire plus souvent, en se rendant mieux compte de ce qu'ils font, et d'établir en règle reconnue et sanctionnée par des engagements réciproques, ce qui est déjà, pour la plupart d'entre eux une pratique fréquente, pour quelques-uns une pratique habituelle.

Voilà, dans toute sa simplicité le programme des Sociétés de la Paix; et voilà, je le répète, dans une mesure déjà considérable, la pratique des sociétés civilisées. Il serait aisé, pour justifier cette assertion, de citer ici un nombre considérable de cas dans lesquels des conflits plus ou moins graves ont été réglés sans recours aux solutions arbitraires de ce qu'on a appelé les jeux de la force et du hasard, et d'étaler toute une longue liste d'arbitrages qui ont réussi. Je pourrais montrer tantôt un chef d'État roi de *France* ou de *Prusse*, empereur de *Russie* ou reine d'*Angleterre*, président de la *République française* ou de

celle des *États-Unis*, tantôt un corps public comme le Sénat de *Hambourg*, tantôt de simples particuliers, comme un certain *Uphast*, du *Connecticut*, tantôt des commissions spéciales, comme celle qui vient de résoudre la question des phoques à fourrure, ou celle qui a rendu, en 1872 la célèbre sentence de « *l'Alabama* », décidant souverainement entre les puissances des deux mondes, et voyant quelles que fussent leurs décisions, les deux partis en cause se soumettre sans récriminer. Les États-Unis se sont inclinés quand un simple citoyen, sans autre prestige que l'honnêteté d'Aristide, leur a donné tort, et la Grande-Bretagne a été heureuse de payer au gouvernement de Washington, au lieu d'équiper des vaisseaux, et de massacrer des hommes, les 75 ou 80 millions de francs auxquels l'avait condamnée la sentence du tribunal de Genève.

Une convention célèbre, celle du Congrès « *Panaméricain* » en a fait, on s'en souvient, la loi de la majeure partie des deux Amériques. Le président des États-Unis, d'ailleurs, par des votes du Sénat en juin 1888, et du congrès ensuite, a été invité à entrer en négociations dans le même but avec toutes les nations amies. Et, conformément à ce vote, il a, à plusieurs reprises, invité les gouvernements de l'Europe à lui permettre de donner suite à ces bienveillantes intentions. Il est permis de penser qu'il ne se passera pas longtemps, sans qu'en effet des traités généraux d'arbitrage aient été conclus par plusieurs des États européens, avec les États-Unis d'abord, et ensuite entre eux. Dans la moitié au moins de ces États, en effet, des motions ont été présentées et adoptées en 1892 et 1893 pour demander au gouvernement de s'en occuper. Récemment, en septembre dernier, sur l'initiative de M. *Randall Cremer*, la Chambre des communes d'Angleterre émettait en ce sens un vote unanime; et le premier ministre, M. Gladstone, dans un discours des plus remarquables, après avoir constaté que les prétendues précautions de la paix armée pourraient bien n'être que des précautions inutiles et même dangereuses, n'hésitait pas à réclamer et presque à prédire la prochaine constitution d'un tribunal arbitral, destiné à diriger la politique des gouvernements européens dans une voie plus sûre, celle de la sagesse, de la justice et du respect mutuel.

En même temps le président actuel des Etats-Unis, le libéral et honnête M. *Cleveland*, imitant l'exemple qu'a donné jadis M. Gladstone, en rendant les îles Ioniennes à leurs habitants, refusait de donner suite à l'annexion, déjà réalisée par son prédécesseur, des îles Sandwich à la grande république, et répudiait solennellement toute idée d'atteinte à l'indépendance d'une population petite ou grande, condamnant ainsi avec l'autorité qui s'attache à sa haute situation, l'esprit de conquête et les vieilles habitudes d'abus de la force.

Comment se sont accomplis tous ces progrès, et par suite, qu'est-il permis d'attendre encore de leur développement ?

Tout simplement ainsi que je l'ai indiqué plus haut, par le lent et patient mais énergique et persévérant travail des hommes de bonne volonté qui, sur toute la surface du globe, forment l'avant-garde de l'armée de la civilisation. Dispersés d'abord, et comme perdus dans leur isolement, ces hommes peu à peu se sont rencontrés. Autour d'eux s'en sont groupés d'autres qui ont formé des sociétés modestes, obscures, puis moins obscures, et capables d'agir au grand jour. Puis ces sociétés elles-mêmes sont entrées en relations les unes avec les autres, et depuis 1889, réalisant un vœu émis en 1878 à Paris, par le secrétaire général de la Société française d'arbitrage, M. Thiaudière, elles se réunissent chaque année en un congrès universel. Elles étaient, dès 1889, à Paris, au nombre de cent présentes ou représentées pendant toute une semaine à la mairie du VI^e arrondissement. L'année suivante c'était à Londres, puis à Rome, puis à Berne et en 1893 à Chicago.

Le personnel, peut-être n'avait pas beaucoup changé ; il s'était accru pourtant, et fortifié d'adhésions importantes. Mais, quelle différence dans le cadre et dans l'attention prêtée à ces réunions ! A Rome, c'était au Capitole, entre deux haies de soldats, et au son de la musique, que les membres du Congrès étaient reçus solennellement, et que, dans toutes les langues du monde, ce Capitole, d'où sont partis si souvent, jadis, des déclarations de guerre et des décrets d'extermination, entendait retentir des paroles de concorde et de bienveillance.

Ce résultat serait le seul obtenu, qu'il serait déjà permis de s'en féliciter, et de ne pas trouver si vains les efforts des ennemis de la guerre et des sociétés qui ont pris pour tâche de la combattre. Ce n'est pas tout cependant ; et ce

n'est qu'un commencement; premier et précieux symptôme du développement de cet esprit général que réclamait, après Montesquieu, l'illustre président du tribunal arbitral de Genève, le comte Frédéric Sclopis. « En six jours, me faisait-il l'honneur de m'écrire, après l'adoption des règles de droit qui devaient servir de base à l'appréciation des faits, et permettre au tribunal de rendre sa sentence; en six jours nous avons dénoué un nœud qui paraissait insoluble. » Et quelques jours après, la sentence étant prononcée: « ce n'est pas assez, reprenait-il dans une autre lettre, de plusieurs pages, nous avons évité au monde un conflit; il faut donner au monde le moyen et la volonté d'éviter les conflits. Nous avons entendu retentir ce cri terrible: *La force prime le droit*. C'est un défi jeté à la civilisation. Il faut que la voix de l'humanité y réponde par ce cri contraire: *Le droit prime la force* ». Et en homme éminemment pratique qu'il était, cherchant quels pouvaient être les procédés à employer pour atteindre ce but si désirable, il ne voyait rien de mieux à indiquer, avec l'action incessante des sociétés de la paix, des publicistes et des orateurs, qu'une entente à établir entre les membres les plus éclairés des différents parlements pour faire présenter de concert, et autant que possible simultanément dans ces parlements, des motions en faveur de la substitution de l'arbitrage au recours aux armes.

C'est précisément ce qui, grâce à des réunions internationales, dont je vais tout à l'heure rappeler le rôle et l'influence, est en train de se faire de plus en plus, et tend à devenir universel.

Dès 1873, à la Chambre des communes d'Angleterre, à la suite d'un merveilleux discours de mon ami Henry Richard, un vote était émis pour inviter la reine à entrer en négociations avec les puissances amies, en vue de substituer l'arbitrage à la guerre, dans les différends qui pourraient les diviser à l'avenir.

La même année, sous l'inspiration et sous les yeux du même Henry Richard, le Parlement italien, sur la proposition du célèbre jurisconsulte Mancini, et avec l'adhésion formelle du ministre des Affaires étrangères, Visconti Venosta, adoptait à l'unanimité une motion analogue.

Plusieurs autres parlements, ceux de la Belgique, des

Pays-Bas, de la Suède, de la Norvège, de la France, etc., ont, en termes plus ou moins exprès, suivi le même exemple.

C'était beaucoup. Ce n'était point assez; et l'on ne s'en est point tenu là. Après avoir recommandé de recourir, le cas échéant, à la procédure de l'arbitrage, on en est venu à se demander si l'on ne pourrait pas, à l'avance, régler l'emploi de cette procédure, et lier, plus ou moins étroitement, les gouvernements par des traités généraux et permanents, les obligeant, lorsque des difficultés viendraient à surgir entre eux, à se soumettre à une juridiction amiable, reconnue par eux à l'avance. Quelques républiques de l'Amérique centrale ont déjà, depuis un certain nombre d'années, conclu entre elles des traités de ce genre. L'une d'elles, la république de l'Equateur, a, dans un traité avec la France qui l'a accepté, inscrit la clause générale d'arbitrage.

A Berne, la réception n'était pas moins imposante. C'était un ancien président de la Confédération helvétique, un ministre en exercice, le ministre de Grâce et de Justice, l'homme le plus populaire de la Suisse, *Louis Ruchonnet*, malheureusement mort depuis, qui présidait les séances du Congrès; et, à la suite de ce Congrès, en vertu d'une de ses résolutions, un Bureau international des Sociétés de la Paix, dont la création avait été votée déjà à Rome, était constitué d'une manière définitive, sous la garantie d'une société reconnue par la loi suisse, et sous la direction d'une commission de 15 membres choisis dans les principales nations de l'Europe. Fait de la plus haute gravité et dont il serait difficile d'exagérer l'importance, ce Bureau qui sert de centre d'informations et de renseignements à toutes les sociétés de la paix du monde entier, et, qui est entretenu par elles à frais communs, vient de recevoir du Conseil fédéral de la Confédération, une allocation de mille francs. C'est une consécration presque officielle qui certainement sera peu à peu confirmée par d'autres gouvernements, et qui, d'ores et déjà, place le Bureau international de la paix sur le même pied que les bureaux internationaux des postes, de la propriété littéraire, des chemins de fer et d'autres, au rang des institutions avec lesquelles la société du genre humain est obligée de compter.

Ce Bureau n'est pas cependant la seule, ni peut-être la principale, institution internationale qui soit née dans ces

dernières années de l'effort des peuples civilisés pour se prémunir contre la guerre. En 1889, en vertu d'une décision prise le 31 octobre 1888 à Paris, par une réunion de parlementaires anglais et de parlementaires français, une conférence à laquelle dix parlements étaient représentés, était tenue à Paris pendant l'Exposition. Elle prenait le nom de *Conférence interparlementaire*, nom légèrement changé depuis en celui d'*Union interparlementaire*; et dès le premier jour se déclarait permanente, en se réservant de tenir chaque année une session dans l'une des principales villes du monde. Comme le Congrès de la paix, auquel elle apporte à la fois le contrôle de son expérience et l'appui de son autorité, la Conférence interparlementaire s'est réunie successivement à Londres, sous la présidence du lord chancelier, lord Herschell, et d'autres notabilités de diverses nations; à Rome, où ses débats ont été dirigés par le président de la Chambre M. Biancheri; et à Berne, où elle a siégé dans la grande salle du Palais fédéral. Un collègue de M. Ruchonnet, comme lui ancien président de la Confédération et alors ministre des affaires étrangères en fonctions, M. Numa Droz a ouvert la session par un discours dont on peut dire qu'il fut une leçon de sagesse et de clairvoyance politique à l'adresse de l'Europe.

De l'Union interparlementaire comme des Congrès de la Paix il est sorti un organisme durable. C'est le Comité interparlementaire permanent, composé de 10 représentants des différentes nations de l'Europe, ayant son siège et son délégué à Berne, et chargé de préparer les sessions à venir, et, dans l'intervalle des sessions, de veiller aux intérêts du monde civilisé, d'aviser en cas de besoin, et, le cas échéant, de convoquer extraordinairement une conférence. C'est ce Comité dans lequel la France est représentée par M. Trarieux, qui, du 10 au 12 octobre dernier s'est réuni à Bruxelles, où il a été officiellement reçu par le gouvernement, et, après avoir décidé la réunion de la prochaine conférence à la Haye, a pris un certain nombre de résolutions dont la presse a informé l'Europe.

On peut mesurer maintenant le chemin parcouru, et, par ce qui a été fait, se former une idée de ce qui pourra se faire. Cette idée, quelques-uns, entraînés par leurs désirs et leur bonne volonté, se la font excessive. A les en croire, la cause de la paix, qui n'est autre que la cause

de la justice dans les relations internationales, serait dès maintenant complètement et irrévocablement gagnée. L'Union interparlementaire ne serait rien moins que le noyau des États généraux de l'humanité ; et ils voient déjà, dans l'une des prochaines sessions de cette Union, un Parlement international dominant de toute la hauteur du général sur le particulier les parlements nationaux, dicter pour le bien de tous, ses lois aux gouvernements.

Gardons-nous de cette exagération qui ne serait ni juste ni sans danger. En se réunissant comme ils le font pour causer entre eux des intérêts de leurs pays respectifs, et des intérêts généraux du monde, les membres des différents parlements, que rapproche un commun amour de la paix, n'entendent ni abdiquer leur indépendance, ni porter atteinte à l'indépendance des autres. Ils restent ce qu'ils sont, des patriotes de leur patrie, et des représentants de leur nation. S'ils ont en rentrant chez eux et conformément aux résolutions adoptées par eux, d'accord avec leurs collègues étrangers, des propositions à formuler dans leur parlement, des invitations à adresser à leur gouvernement, ils le font dans leur liberté, et c'est de la libre volonté de leur gouvernement qu'ils attendent des mesures ou des réponses favorables.

Mais ces réserves faites comme elles doivent être faites, qui ne voit de quel poids doivent nécessairement peser sur le sentiment des parlements et sur les déterminations des gouvernements, des manifestations comme celles auxquelles ils ont pris part ? Ce sont en fin de compte dans tous les pays qui ont une représentation nationale, les représentants de la nation qui tiennent les cordons de la bourse. Ce sont eux, plus ou moins, qui font ou défont les ministères. Peu ou beaucoup, tôt ou tard, force est bien de compter avec eux. Et quand, à la rigueur, on pourrait plus ou moins s'en dispenser, quand bien même les habitudes et les traditions nationales, les prestiges personnels d'un souverain ou d'un homme d'État pourrait permettre au pouvoir exécutif de se croire au-dessus des votes parlementaires, il y a aujourd'hui, dans le rayonnement de l'opinion publique, et, disons le, dans la conscience des souverains, qui ne sont pas, comme quelques-uns se plaisent à le dire, insensibles aux préoccupations

humanitaires, et indifférents à la responsabilité de leurs actes, des forces secrètes et puissantes, qui travaillent dans le même sens. Le jour viendra, — il n'est peut-être pas loin de venir, et, il serait venu plus tôt, si la violence privée, en menaçant la paix sociale, n'avait trop souvent fait obstacle aux mesures de justice intérieure et extérieure agitées dans les conseils gouvernementaux, — le jour viendra où l'on reconnaîtra enfin, que, la vieille politique, de jalousie, de haine et de rivalité, n'est pas seulement une politique sans grandeur et sans moralité, mais que c'est une politique inintelligente, ruineuse et périlleuse.

Ce qui a été fait de région à région, de province à province se fera de nation à nation, non par l'absorption des unes au profit ou au détriment des autres, mais par la réconciliation des unes avec les autres. Les nations sont concorporelles, a dit Saint Paul. Le monde a mis dix-huit siècles à s'en apercevoir, mais il commence à ne plus pouvoir fermer les yeux à l'évidence; nous ne pouvons nous passer les uns des autres, et nous ne pouvons davantage porter préjudice à autrui sans nous infliger dommage à nous-mêmes. Au point où la science, l'industrie, le commerce ont amené la partie civilisée du globe, c'est un réseau vivant dont aucune maille ne peut être rompue sans que l'ensemble n'en soit compromis. Par toute plaie, faite sur un point quelconque du corps de l'humanité, c'est le sang du corps entier qui se perd. Tout, qu'on le veuille ou non, industrie commerce, arts, sciences, est désormais international. Une armée, dans un pays qu'elle appelle ennemi, fait sauter un pont, comble un canal, brûle une usine; ce sont des capitaux prélevés sur la fortune de sa nation qui ont servi à construire ce pont, à creuser ce canal, à élever cette usine: c'est dans la chaumière des vieux parents des soldats que se trouvent les actions ou les obligations de ce chemin de fer et de cette mine. La guerre n'est plus seulement un crime, elle est une absurdité. Elle n'est plus seulement immorale et cruelle, elle est bête. Elle n'est plus seulement le meurtre en grand, elle est le suicide et la ruine volontaires.

En vente
au bureau de la Société française d'arbitrage

1	exemplaire.....	10	centimes.
5	—	45	—
10	—	80	—
50	—	3.25	—

La Société française pour l'arbitrage entre nations a pour but de défendre et de propager le principe de l'indépendance des nations et de la justice internationale, principe dont la consécration pratique se trouve dans la substitution de l'arbitrage et de toutes les autres voies conventionnelles et juridiques aux violences de la guerre.

Elle s'efforcera d'établir, avec les sociétés similaires de la France et de l'étranger, les relations qui pourraient conduire au but commun : la paix par le respect du droit. Elle recherchera notamment et répandra les informations exactes propres à dissiper les malentendus irritants entre les peuples.

La Société se compose de membres fondateurs, sociétaires et adhérents :

Sont *fondateurs* ceux qui donnent à la Société une somme de 100 francs au moins ;

Sont *sociétaires* ceux qui acquittent une cotisation annuelle de 10 francs ;

Sont *adhérents* TOUS CEUX QUI APPORTENT A LA SOCIÉTÉ LEUR NOM ET LEUR APPUI MORAL EN LUI FAISANT UN DON, SI MINIME QU'IL SOIT.

La Société a pour organe la revue : *La Paix par le Droit*, gratuitement envoyée à tous les membres sociétaires. Elle publie, en outre, tous les lundis, dans le journal : *La Paix*, un bulletin du mouvement pacifique dans les deux mondes.

Elle compte parmi ses membres des hommes tels que MM. Jules Simon, Trarieux, Duruy, Berthelot, le baron de Courcel, Jules Siegfried, Yves Guyot, le Dr Charles Richet, D'Arsonval, professeur au collège de France; Marion, professeur à la Faculté des lettres; Rochard, inspecteur général du service de santé de la marine; Manuel, inspecteur général de l'instruction publique; A. Gauthier, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de médecine; Thiaudière, publiciste, etc.

Elle fait appel avec confiance au zèle de tous ceux que ne laisse point indifférents l'avenir de l'humanité.

Affranchir

Monsieur le Secrétaire

DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR L'ARBITRAGE ENTRE NATIONS

111, Boulevard Saint-Germain

10, Rue Pasquier, PARIS

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

POUR L'ARBITRAGE ENTRE NATIONS

Autorisée par Arrêté ministériel

On a dit que la force primait le droit. Il est temps de dire que le droit prime la force. Obtenir ce résultat serait le plus grand triomphe de la civilisation sur la barbarie. Or, l'un des moyens les plus efficaces d'atteindre ce noble but, ce serait de substituer aux aveugles solutions de la guerre la procédure impartiale et sûre de l'arbitrage.

Personne n'en méconnaît la supériorité. Il n'est pas un homme de cœur, il n'est pas un bon Français qui, au fond de l'âme, ne pense comme nous ; malheureusement trop de personnes encore sont persuadées que c'est un rêve, une utopie, une chimère. Des faits récents ont démontré que rien n'est plus pratique et plus conforme aux intérêts comme à la dignité de toutes les nations.

Que faut-il faire pour que le progrès, déjà commencé, se généralise et que l'exception d'hier devienne la règle de demain ? Que l'on veuille bien avouer tout haut ce qu'on pense tout bas et faire quelque effort pour transformer ses désirs en réalités.

C'est dans ce but qu'a été formée, en dehors de toute opinion politique ou religieuse, la SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR L'ARBITRAGE ENTRE NATIONS, dont on appréciera les statuts par l'extrait ci-après. Que tous lui apportent leur concours, concours financier par des cotisations, concours moral par des adhésions, concours matériel et intellectuel par la propagande écrite et parlée ; que tous viennent se grouper autour de nous, les plus riches comme les plus pauvres, les plus grands comme les plus humbles, et nous deviendrons une grande force morale, une force irrésistible peut-être, capable d'arrêter la folie des rivalités armées et de rendre au monde la sécurité en le ramenant à l'observation de la justice.

STATUTS

La SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR L'ARBITRAGE ENTRE NATIONS a pour but de défendre et de propager le principe de l'indépendance des nations et de la justice internationale, principe dont la consécration pratique se trouve dans la substitution de l'arbitrage et de toutes les autres voies conventionnelles et juridiques aux violences de la guerre.

Elle s'efforcera d'établir, avec les sociétés similaires de la France et de l'Étranger, les relations qui pourraient conduire au but commun : la paix par le respect du droit. Elle recherchera notamment et répandra les informations exactes propres à dissiper les malentendus irritants entre les peuples.

La Société se compose de membres fondateurs, sociétaires et adhérents :

Sont *fondateurs* ceux qui donnent à la Société une somme de cent francs au moins ;

Sont *sociétaires* ceux qui acquittent une cotisation annuelle de dix francs ;

SONT *adhérents* TOUS CEUX QUI APPORTENT A LA SOCIÉTÉ LEUR NOM ET LEUR APPUI MORAL EN LUI FAISANT UN DON, SI MINIME QU'IL SOIT.

PRÉSIDENT :

M. Frédéric Passy, Membre de l'Institut.

VICE-PRÉSIDENTS :

MM. Jules Siegfried, député, Charles Richet, professeur à la Faculté de Médecine.

VICE-PRÉSIDENT HONORAIRE :

M. Hippolyte Destrem.

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

M. Edmond Thiaudière.

SECRÉTAIRES :

MM. Marillier, Agrégé de philosophie, et Dumas-Faucher.

TRÉSORIER :

M. Rieffel.

MEMBRES DU CONSEIL :

MM.

d'Arsonval, professeur au Collège de France.

Beauquier, député.

Berthelot, membre de l'Institut.

M^{me} Blaze de Bury.

Boyer.

F. Dreyfus, ancien député.

Dumesnil.

V. Duruy, membre de l'Institut.

Eschenauer.

Ferrari, directeur de la *Revue politique et littéraire*.

Jules Gaillard, député.

A. Gautier, professeur à la Faculté de médecine.

Gasté (de), député.

M^{me} Griess-Traut

MM.

Yves Guyot, député, ancien ministre, Ernest Hamel, ancien président de la Société des Gens de lettres.

Eugène Manuel, inspecteur général de l'Instruction publique.

Marion, professeur à la Faculté des lettres.

Montaut, député.

Gaston Morin, publiciste.

M^{me} de Morsier.

Guillaume Pays.

M^{me} Raymond Pognon.

Rochard, inspecteur général du service de Santé de la Marine

Saint-Georges Armstrong (Baron de)

Jules Simon, membre de l'Institut.

Trarieux, sénateur.

